



LIGUE  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

# Le parcours de formation Initiateur fédéral – CQP Educateur de Tennis

*Cursus complet sur 1 ou 2 saisons sportives*



# 1ère étape de la formation CQP Educateur de Tennis:

## La formation d'Initiateur Fédéral

### Inscription auprès de votre Comité Départemental

**Exigences préalables à l'entrée en formation:** avoir 17 ans minimum, être titulaire du PSC1, justifier d'un niveau de jeu équivalent à 30/2, produire un certificat médical d'aptitude à enseigner le tennis datant de moins de 6 mois

### Programme Formation Initiateur Fédéral :

7 journées de formation en présentiel + Stage pratique public Jeunes en club 30h

**Enseignement au public Jeunes (niveau blanc à vert) Sous la responsabilité d'un tuteur**

et 20 h formation en e-learning

**Champ d'action/prérogatives:**  
Encadrement des jeunes en séances collectives  
Statut bénévole

### Evaluation des compétences lors de la dernière journée

En cas de succès, délivrance d'un diplôme

Possibilité d'accès, lors de la même saison sportive, à la deuxième étape de formation après avis du Conseiller Sportif Territorial, et sous réserve de place disponible

# 2ème étape de la formation CQP Educateur de Tennis:

## Inscription auprès de la Ligue

**Exigences préalables à l'entrée en formation:** avoir 18 ans minimum, être titulaire du PSC1, justifier d'un niveau de jeu équivalent à 30/2, produire un certificat médical d'aptitude à enseigner le tennis datant de moins de 6 mois, **avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des compétences** lors de la première phase de formation et **avis favorable du CST** pour poursuivre le cursus en 1 an

### Champ d'action/Prérogatives

Nombre d'heures de face-à-face pédagogique est limité à 360 heures par an  
Encadrement des séances collectives d'Initiation auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (classement 40)  
Les cours individuels, l'entraînement, et la formation de cadres sont exclus  
Participation aux animations du club  
Activité exercée sous l'autorité de l'employeur ; le statut de travailleur indépendant n'est pas possible  
Statut salarié (groupe 3 CCNS) ou bénévole

### Programme Formation (période Février/Avril) :

7 journées de formation en présentiel    **Stage pratique avec public Adultes en club obligatoire 30h**  
**Enseignement au public Adultes**  
**Sous la responsabilité d'un tuteur DE**  
et 10 h formation en e-learning

**Epreuves certificatives début Juillet:**  
**Rapport de stage en club + séance pédagogique adultes ou jeunes + entretiens**

# Passerelle pour les Titulaires du CQP AMT

## (Assistant Moniteur de Tennis)

Ils sont dispensés de la 1<sup>ère</sup> étape de formation, et peuvent s'inscrire **directement** auprès de la Ligue – Centre de Formation

La formation sera centrée principalement sur l'encadrement pédagogique du public Adultes

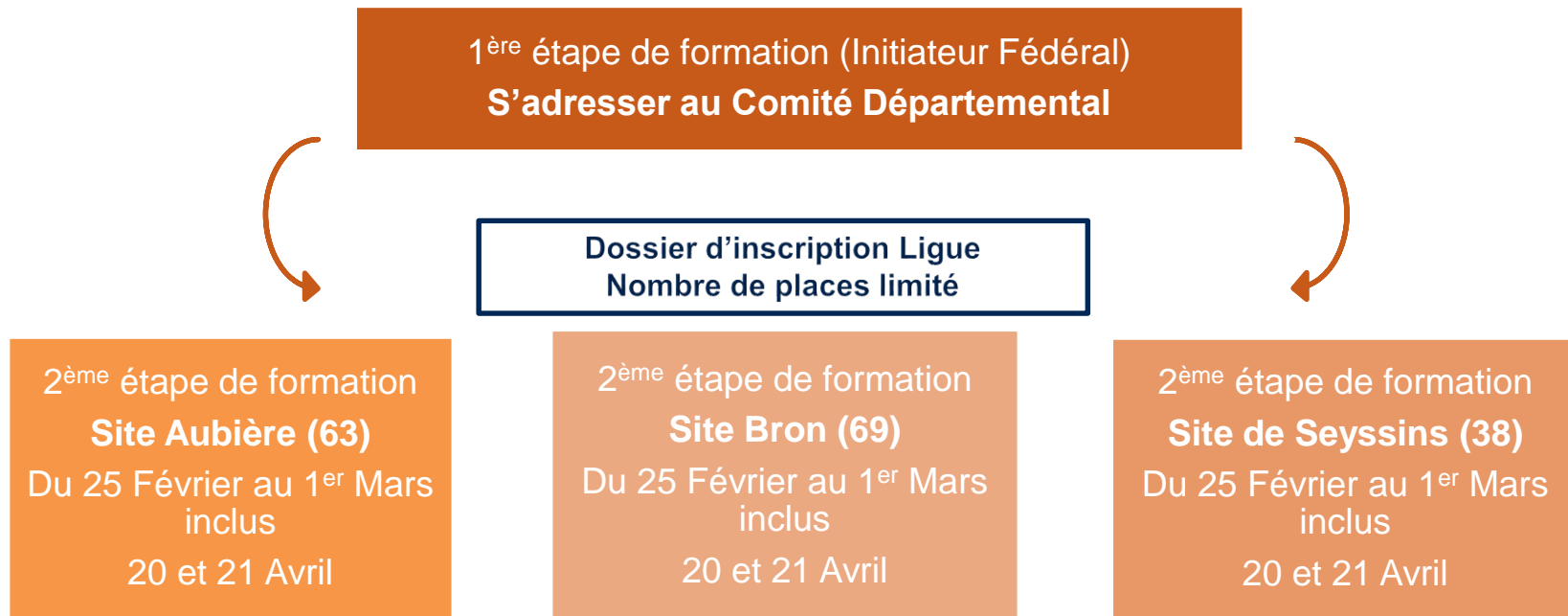
Obligation d'un stage pratique de **30h minimum avec un public Adultes**, sous la responsabilité d'un tuteur diplômé d'Etat

Epreuves certificatives :

- **Mise en situation** : une séance de 30 minutes d'initiation au tennis, en cours collectifs adultes
- **Entretien** : 30 minutes maximum portant sur la séance (bilan, compétences pédagogiques et relationnelles, sécurité)
- **Un dossier** réalisé par le candidat, présentant 1 programme de 5 séances d'initiation au tennis auprès d'adultes

# Renseignements pratiques

## Dates et Lieux



# Coût de formation et Financement

---

**1ère Etape** - Formation Initiateur Fédéral (70h) --- S'adresser à son Comité départemental pour le coût, les dates, et lieux de formation

**2ème Etape** – Formation CQP ET (70h) --- S'adresser à la Ligue

- 400,00 € en financement personnel (déjeuners inclus) ou
- 840,00 € en cas de prise en charge par un OPCA

Possibilité, pour les personnes salariées de clubs avant le départ de la formation, d'obtenir le statut de « CQP ET Stagiaire » et d'introduire une demande de prise en charge de la totalité du parcours de formation (2 étapes) – Faire la demande à la Ligue  
→ soit 140h de formation, pour un coût total de 1 680, 00 €

# Renseignements et contacts

	Dossier inscription à demander et à adresser à	Responsabilité pédagogique	Renseignements Personnes-ressources
<b>1<sup>ère</sup> étape Formation Initiateur</b>	Votre Comité départemental	Conseiller Sportif Territorial	Conseiller Sportif Territorial et Conseiller (ère) Club
<b>2<sup>ème</sup> étape Formation CQP Educateur de tennis</b>	Ligue – Centre de formation Cécile BRASSET <a href="mailto:formation.auvergnerhonealpes@fft.fr">formation.auvergnerhonealpes@fft.fr</a> 04 72 00 36 75	Responsable d'antennes de formation CQP (Bron, Seyssins, Aubière)	Bernard BOYER (Bron) – 06 63 90 82 39 Cédric SERRANO (Seyssins) – 06 24 06 37 92 Moustapha KOUIDER (Aubière) – 06 81 56 21 42

Informations sur notre site internet: <https://ligueauvergnerhonealpestennis.com>  
Rubrique « Emploi-Formation »